



Communiquer des impayés dans un forum

Par **eagle**, le **12/09/2011** à **20:50**

Bonjour,

Un commerçant peut-il indiquer dans un forum les chèques impayés non régularisés qu'il a eu en provenance de ses clients (professionnels) ?

Par **BERTRAND22**, le **16/04/2014** à **10:44**

Par le passé, il existait une adresse sur le minitel où nous pouvions déclarer les impayés.

A ce jour, je cherche aussi un site sur internet.

Le premier qui trouve, donne l'information à l'autre.

Cordialement